



ARRETE MUNICIPAL N° 35/2026

réglementant le stationnement et la circulation rue Principale et rue de Saasenheim (RD721)

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2 et L2542-2, L 2542-3, L2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R. 411-8 et R.417-10 ;

Considérant les travaux de pontage de fissures, rue Principale et rue de Saasenheim (RD721), du 27 au 30 avril 2026 (1 journée) ;

Considérant que, pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la sécurité des usagers et des intervenants ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement par des panneaux K10.

ARTICLE 2 : La signalisation de chantier sera mise en place et maintenue par l'entreprise SBTP, rue Douanier Rousseau 57365 ENNERY, responsable des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est valable du 27 au 30 avril 2026 inclus.

ARTICLE 4 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- L'Unité Territoriale de Sundhouse, du SIS67 ;
- CeA
- L'entreprise SBTP.

Fait à Sundhouse, le 17 avril 2026

Le Maire,
Mathieu KLOTZ

